

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

6 à 12 mois	15 %
12 à 18 mois	20 %
18 à 24 mois	25 %
24 à 30 mois	30 %
30 à 36 mois	35 %
36 à 42 mois	40 %
42 à 48 mois	45 %
48 à 54 mois	50 %
54 mois et plus	55 %

Cette proposition présentait des taux équitables pour les marins marchands et ceux qui ont été longtemps prisonniers.

"Données sur la mortalité (page 10)

2. Selon les données connues, les anciens prisonniers de guerre meurent beaucoup plus jeunes que les anciens combattants du groupe témoin qui n'ont pas connu l'incarcération." *Telle doit être également la situation des prisonniers de guerre de la marine marchande, mais s'ils ne touchaient pas de pension, ce facteur n'a pas été pris en considération.*

"Données sur la santé (pages 10 et 11)

8. Une proportion sensiblement plus importante du groupe des prisonniers de guerre que du groupe témoin attribuent au vieillissement précoce la détérioration de leur santé.